

Yergeau, Samuel

De: Gagnon, Josée (DGCN) <Josee.Gagnon2@transport.gouv.qc.ca>
Envoyé: 12 avril 2022 13:11
À: Yergeau, Samuel
Objet: [Externe] RE: [Externe] RE: Précisions sur le dépôt des réponses - Reconstruction de la route d'accès au quai de Tête-à-la-Baleine (3211-02-266)
Pièces jointes: Coupe type - tronçon 1.png; Coupe type - tronçon 2.png

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Samuel,

Tu trouveras, en pièces jointes, les coupes-types pour les 2 tronçons.

Bonne journée,

Josée Gagnon, biologiste M.Sc.

Coordonnatrice des modules environnement et assurance-qualité

Direction de la coordination et des relations avec le milieu

Ministère des Transports du Québec

625, boul. Lafèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418-295-4788 poste 48332

Josee.gagnon2@transport.gouv.qc.ca **Étant en télétravail, les courriels sont le meilleur moyen pour me joindre en ce moment. Merci!**



De : Yergeau, Samuel <Samuel.Yergeau@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 avril 2022 16:38

À : Gagnon, Josée (DGCN) <Josee.Gagnon2@transport.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [Externe] RE: Précisions sur le dépôt des réponses - Reconstruction de la route d'accès au quai de Tête-à-la-Baleine (3211-02-266)

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**
Québec 

Bonjour Josée,

Merci pour les réponses.

J'ai une nouvelle question sur un autre sujet (et moins formelle). Dans la lettre de la demande de modification de décret, la figure 2 est une coupe-type de la variante 1 (remblai léger) qui n'est plus en vigueur en vue de la modification du décret. Afin d'ajouter du visuel à mon rapport d'analyse, je me demandais si vous aviez réalisé une coupe-type des variantes retenues pour les deux tronçons de route? Si oui, serait-il possible de me les transmettre?

Merci beaucoup et bonne fin de journée,

Samuel Yergeau | M. Sc. géogr.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques (DÉEPH)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Tél : 418-805-1587

De : Gagnon, Josée (DGCN) <Josee.Gagnon2@transportsgouv.qc.ca>

Envoyé : 8 avril 2022 15:41

À : Yergeau, Samuel <Samuel.Yergeau@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Delaître, François <Francois.Delaître@environnement.gouv.qc.ca>; Girard, Lysanne <Lysanne.Girard@transportsgouv.qc.ca>

Objet : [Externe] RE: Précisions sur le dépôt des réponses - Reconstruction de la route d'accès au quai de Tête-à-la-Baleine (3211-02-266)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Samuel,

Tu trouveras, en pièce jointe, la justification de l'utilisation de la PMSGM à la place de la limite d'inondations de récurrence 2 ans.

N'hésites-pas si tu as des questions.

Bonne fin de semaine,

Josée Gagnon, biologiste M.Sc.

Coordonnatrice des modules environnement et assurance-qualité

Direction de la coordination et des relations avec le milieu

Ministère des Transports du Québec

625, boul. Laflèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418-295-4788 poste 48332

Josee.gagnon2@transportsgouv.qc.ca **Étant en télétravail, les courriels sont le meilleur moyen pour me joindre en ce moment. Merci!**



De : Yergeau, Samuel <Samuel.Yergeau@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 4 avril 2022 16:39

À : Gagnon, Josée (DGCN) <Josee.Gagnon2@transports.gouv.qc.ca>

Cc : Delaître, François <Francois.Delaitre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Précisions sur le dépôt des réponses - Reconstruction de la route d'accès au quai de Tête-à-la-Baleine (3211-02-266)

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

Bonjour Josée,

Nous aimerions valider quelques informations liées aux réponses déposées vendredi dernier.

D'abord, je tiens à préciser que, puisqu'il s'agit d'un document officiel dans le cadre de l'analyse de la demande de modification de décret, les réponses doivent également être transmises sous format papier en 3 copies. La date officielle de réception des réponses sera la date de la réception des copies papier. Il est à noter que l'analyse des réponses est tout de même débutée.

Concernant la délimitation du littoral, l'étude de caractérisation écologique, et les plans qui en font partie, semblent utiliser la PMSGM comme étant la limite du littoral. Toutefois, le MELCC utilise plutôt la limite des inondations de récurrence de 2 ans comme limite du littoral et ne considère pas d'emblée que ces deux limites sont équivalentes. L'initiateur doit donc utiliser la limite des inondations de récurrence de 2 ans pour définir les superficies d'empiètement du projet ou justifier son équivalence à la PMSGM. Si cette limite ne peut pas être déterminée, l'initiateur doit justifier l'utilisation de la PMSGM dans le cadre de ce projet.

Je reste disponible par courriel ou par téléphone pour toute question.

Merci et bonne fin de journée,

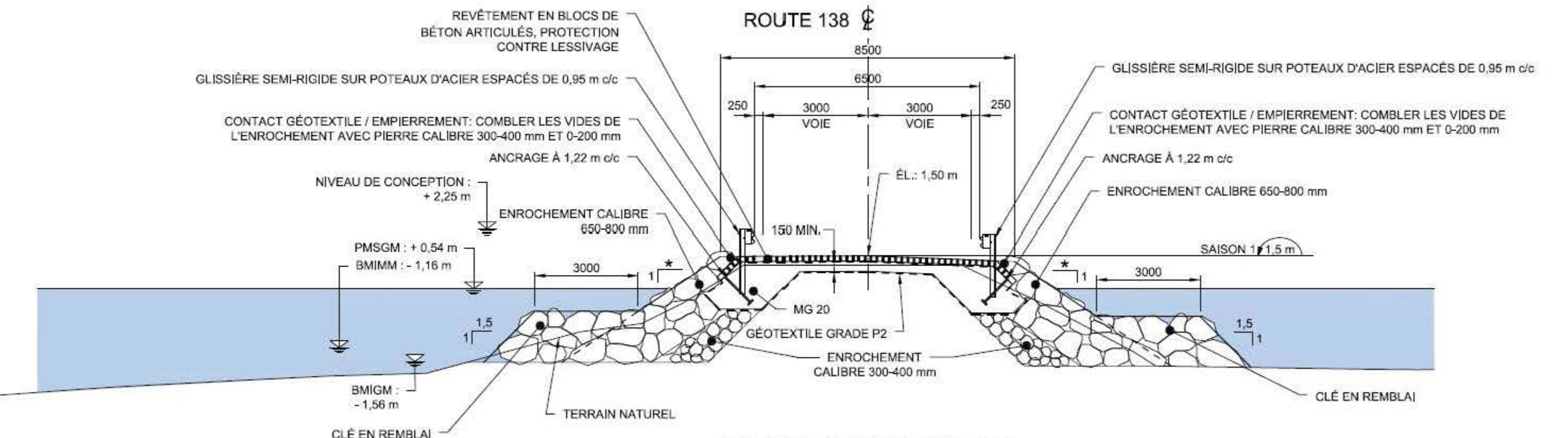
Samuel Yergeau | M. Sc. géogr.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques (DÉEPH)

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Tél : 418-805-1587



COUPE TYPE ROUTE 138
TRONÇON 2 - Ch.: 8+700
 AUCUNE ÉCHELLE

* SEGMENT 1: 2H:1V (DE 8+400 À 8+470 ET 8+530 À 8+610)
 SEGMENT 2: 1,5H:1V (DE 8+610 À 8+730)